



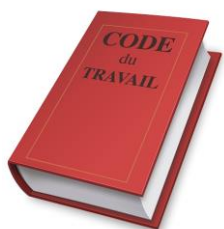
7 juin 2017

Handicap : la feuille de route

Le nouveau gouvernement et le handicap

Sophie Cluzel, la nouvelle secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, directement rattachée au Premier Ministre, vient du monde associatif. Elle connaît donc bien les différents sujets. Dans un récent échange avec les associations, auquel participait la FNATH, elle a souligné son intention de travailler avec elles, afin de pouvoir avancer concrètement sur les différents sujets. Elle a annoncé une augmentation concrète et massive de l'allocation aux adultes handicapés dès 2018. Il faut noter que le handicap sera une des [priorités de ce nouveau quinquennat](#). D'ailleurs, une présentation des grands axes stratégiques de la politique du Gouvernement a d'ores et déjà été faite en conseil des ministres. Une première. Des annonces et des volontés que la FNATH va suivre avec attention, bien évidemment !

REVENDEICATIONS



Loi travail

Les négociations sur la réforme de la loi travail ont commencé.

La FNATH a souhaité transmettre sa contribution, d'ores et déjà au Gouvernement, et dès cette semaine à l'ensemble des députés nouvellement élus.

ACCÈS AUX DROITS



De nouvelles règles sur l'inaptitude

Depuis le 1er janvier 2017, l'avis d'inaptitude peut être délivré en une seule visite médicale avec le médecin du travail et non plus à l'issue de deux visites médicales comme c'était le cas auparavant.

VIE DE L'ASSOCIATION

Moi, bénévole ? Pourquoi pas !

La FNATH recherche en permanence des bénévoles pour accomplir différentes missions en adéquation avec votre parcours ou vos envies.

Il peut s'agir de missions d'accueil des accidentés de la vie, de secrétariat, d'accompagnement administratif ou juridique ou bien encore de représentation dans différentes instances (CPAM, MDPH, commissions d'accessibilité).

En effet réformer le code du travail ne peut s'imaginer sans améliorer l'indemnisation des personnes qui ont un accident ou perdent leur santé dans le cadre de leur travail. Il s'agit ainsi de donner un ensemble cohérent et social aux propositions.

En savoir plus : [La FNATH propose son projet de loi d'habilitation](#)

Toutefois si le médecin du travail l'estime nécessaire pour rassembler les éléments permettant de motiver sa décision, un second examen pourra avoir lieu dans un délai ne dépassant pas 15 jours. Plusieurs étapes doivent être respectées par le médecin du travail avant de pouvoir déclarer un salarié physiquement inapte à son poste.

[En savoir plus sur a-part-entiere.fr](#)

Vous souhaitez en discuter ou en parler ?

N'hésitez pas et [contactez-nous](#).

Pour aller plus loin : benevole@fnath.com

A LIRE SUR FNATH.ORG

Aux côtés des accidentés de la vie

Grâce à votre soutien et à votre cotisation, la FNATH facilite sur tout le territoire l'accès aux droits des personnes accidentées de la vie. Récemment par exemple, la FNATH a fait reconnaître la faute inexcusable de l'employeur d'un salarié qui a été blessé au niveau de l'avant-bras par une lame de scie circulaire alors qu'il tentait de réparer cette machine en fonctionnement dépourvue de carter de protection. Dorénavant, tous les mois la FNATH publie sa revue de jurisprudence.

[En savoir plus sur www.fnath.org](http://www.fnath.org)

SOLIDARITÉ

La « contribution solidarité », complémentaire de votre carte d'adhérent ou bienfaiteur, constitue un soutien solidaire aux accidentés de la vie. Cette contribution ouvre droit à une déduction fiscale. Un adhérent peut, s'il le souhaite, souscrire plusieurs « contributions solidarité » pour bénéficier d'une réduction d'impôt plus conséquente.